

	<p align="center">DEPARTEMENT DU NORD</p> <p align="center">COMMUNE DE MONS EN PEVELE</p> <p align="center">230 rue du Moulin</p> <p align="center">59246 MONS EN PEVELE</p> <p align="center">EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Absents représentés : 4 Absents non représentés : 1 Votants : 18</p> <p><u>DELIBERATION</u> <u>2026-11</u></p>	<p>L'an deux mil VINGT SIX Le SEIZE AVRIL à 19H00 Les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la Mairie à Mons-en-Pévèle, sur la convocation, en date du 10 Avril 2026, qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>Etaient présents : Mr PEREZ Sylvain, Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mme LANIER-PAWELEC Johanna, Mr MILLEVILLE Francis, Mme LOBERT MANOUVRIEZ Pauline, Mr VERHAEGEN André, Mme BOONE Monique, Mme DULONGCOURTY Amélie, Mr HENNETTE Philippe, Madame TUFFIER Corinne, Mme HAMAÏDE Louise, Mr MORTREUX Jean-Louis, Mme DELANNOY Muriel, Mr DURIEZ Pierre</p> <p>Absents excusés : Mr LESAGE Vincent donne procuration à Mme LOBERT-MANOUVRIEZ Pauline, Mme LAUNOIS Christine donne procuration à Mme RUBY-DHELIN Valérie, Mr FRAIM Laurent donne procuration à Mr PEREZ Sylvain, Mr MERCIER Julien donne procuration à Mr MILLEVILLE Francis</p> <p>Etaient absents : Mr DELANNOY Michel</p> <p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : Mme BOONE Monique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le mandat des représentants du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est expiré au renouvellement général des conseils municipaux.

L'Assemblée est en conséquence invitée à procéder à la désignation de nouveaux membres. Le conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommée par le maire. Il faut donc désigner 5 représentants élus.

M Sylvain PEREZ, Maire, est président d'office ; le Conseil Municipal désigne comme membres les cinq représentants :

PHILIPPE HENNETTE - PAULINE LOBERT-MANOUVRIEZ – MONIQUE BOONE – CORINNE TUFFIER – MURIEL DELANNOY

POUR : 18 – ABSTENTION 0 – CONTRE 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire
Sylvain PEREZ

